


Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110926-16916-DE-1-1_0
Date de signature : 28/09/11
Date de réception : mercredi 28 septembre 2011
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1018

Séance publique du

26 septembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS / AVENANTS AUX CONVENTIONS DE SUBVENTIONS AFFÉRENTES

Le 26/09/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 20/09/2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard GERACI à M. Alexandre GALLESE, M. Christian LOUIT à M. Stéphane PAOLI, M. Henri MATAS à Mme Liliane PIERRON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Catherine SILVESTRE à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, Mme Sophie JOISSAINS, M. Jean-Marc PERRIN, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des Sports

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 26/09/11

RAPPORTEUR : M. Francis TAULAN
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS / AVENANTS AUX CONVENTIONS DE SUBVENTIONS AFFÉRENTES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par le présent rapport, je vous propose d'allouer aux clubs sportifs des subventions dans le cadre :

- Du fonctionnement général à un club fédéral telle que présentée en annexe **1.1**
- Du fonctionnement général à deux clubs conventionnés telles que présentées en annexe **1.2**
- De l'organisation de deux manifestations sportives organisées sur la commune telles que présentées en annexe **1.3**
- D'une subvention exceptionnelle à un club sportif dans le cadre de sa participation au concours de danse telle que présentée en annexe **1.4**

Par ailleurs, conformément aux prescriptions de l'article 1, du titre 1 des conventions de subventions qui lient la Ville et les clubs sportifs aixois et en application de l'article 10 de la loi 2000.321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001.495 du 06 juin 2001, il est nécessaire d'adopter des avenants aux dites conventions, tels que présentés en annexes **2,3 et 4**.

En conséquence, nous vous demandons, chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'attribution d'une subvention de fonctionnement à un club fédéral telle que définie en annexe **1.1** pour un montant de **5 200 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2011, et affectée au compte 924.15.6574.1548, qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DECIDER** de l'attribution de subventions de fonctionnement à deux clubs conventionnés, telle que définie en annexe **1.2** pour un montant de **24 000 €** sachant que la dépense en résultant sera

imputée au budget de la Ville sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2011, et affectée au compte 924.15.6574.1549, qui présente les disponibilités suffisantes.

- **DECIDER** de l'attribution de subventions dans le cadre de l'organisation de deux manifestations sportives telles que définies en annexe **1.3** pour un montant de **9 000 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2011, et affectée au compte 924.15.6574.1550, qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DECIDER** de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à un club sportif, telle que définie en annexe **1.4** pour un montant de **500 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2011, et affectée au compte 924.15.6748.1552, qui présente les disponibilités suffisantes.

Les demande de subventions ont été validés le 02 septembre 2011.

- **ADOPTER** les avenants aux conventions de subventions afférentes, tels que présentés en annexes **2, 3 et 4**.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux sports à signer ces documents

**2011.1018 - SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS / AVENANTS AUX CONVENTIONS
DE SUBVENTIONS AFFÉRENTES**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/09/2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

ANNEXE 1.1

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A UN CLUB FEDERAL

Ligne Budgétaire & disponibilités : N° 924.15.6574.1548 : 5 200 €

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	Saison sportive 2009/2010	Acompte saison sportive 2010/2011	Solde saison sportive 2010/2011 (proposition)	Total Saison sportive 2010/2011
N° de tiers : 30062	AIX UNIVERSITE CLUB PENTATHLON	10 400 €	5 200 €	5 200 €	10 400 €
				5 200 €	

ANNEXE 1.2

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX CLUBS CONVENTIONNES

Ligne Budgétaire & disponibilités : N° 924.15.6574.1549 : 473 400 €

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	Saison sportive 2009/2010	Acompte saison sportive 2010/2011	Solde saison sportive 2010/2011 (proposition)	Total Saison sportive 2010/2011
N° de tiers : 10378	PAYS D'AIX RUGBY CLUB	250 000 €	250 000 €	20 000 €	270 000 €
N° de tiers : 10381	AMICAL VELO CLUB AIXOIS	95 000 €	95 000 €	4 000 €	99 000 €
				24 000 €	

ANNEXE 1.3

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Ligne Budgétaire & disponibilités : N°924.15.6574.1550 : 10 000 €

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	Objet	Année 2010	Année 2011 (proposition)
N° de tiers : 25014	AIX UNIVERITE CLUB BADMINTON	organisation du 24eme tournoi international de badminton	4 000 €	4 000 €
N° de tiers : 43739	BOXING CLUB LARBI MOHAMMEDI	organisation d'un gala de boxe	0 €	5 000 €
				9 000 €

ANNEXE 1.4

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Ligne Budgétaire & disponibilités : N° 924.15.6748.1552 : 24 000 €

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	Objet	Année 2010	Année 2011 (proposition)
N° de tiers : 15676	DANSE HARMONIE	participation du club au concours national de danse à MONTLUCON	0 €	500 €

TOTAL Annexes 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4			38 700 €
-------------------------------------------	--	--	-----------------

Direction Général Adjointe Des Services
Qualité de Vie
Direction Des Sports
Service Animation Sportive de la Cité

AVENANT N°1
A la convention de subventions
Conclue entre l'association sportive
« LE PAYS D'AIX RUGBY CLUB »
Et la Ville d'Aix en Provence

ENTRE : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

D'UNE PART

ET : L'association sportive « LE PAYS D'AIX RUGBY CLUB », représentée par Monsieur Lucien SIMON, son Président en exercice, dont le siège social est situé Avenue Marcel Pagnol, BP 70665 13094 AIX EN PROVENCE CEDEX 02, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **132 500 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 07 mars 2011 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1: La Ville attribue à l'association une subvention d'un montant de **20 000 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre de l'achat de structures modulaires pour la saison sportive 2011/2012 et ce afin de créer des locaux administratifs supplémentaires.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association à la fin du mois d'octobre 2011.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Ville,

AVENANT N° 1
À la convention de subventions
Conclue entre l'Association Sportive
« AMICAL VELO CLUB AIXOIS »
et la Ville d'Aix en Provence

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de Vie
Direction des Sports
Service Animation Sportive de la Cité

ENTRE : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par le Maire ou l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

D'UNE PART

ET : L'association sportive « AMICAL VELO CLUB AIXOIS », représentée par Monsieur Jean Daniel EISENBERG, son Président en exercice, dont le siège social est situé au Complexe Sportif de la Pioline, Chemin Albert Guigou, 13290 LES MILLES, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **68 500 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 07 mars 2011 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1: La Ville attribue à l'association une subvention de **4 000 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre d'un complément de subvention de fonctionnement pour la saison sportive 2010/2011.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association à la fin du mois d'octobre 2011.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Ville,

ANNEXE 4

AVENANT N°2
A la convention de subventions
Conclue entre l'association
« AIX UNIVERSITE CLUB BADMINTON »
Et la Ville d'Aix en Provence

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de Vie
Direction des Sports
Service de l'Animation Sportive de la Cité

ENTRE : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

D'UNE PART

ET : L'association « AIX UNIVERSITE CLUB BADMINTON », représentée par Monsieur Pierre MANUGUERRA, son Président en exercice, dont le siège social est situé à la Maison des clubs, Complexe sportif du Val de l'Arc, Chemin des infirmeries, 13090 AIX-EN-PROVENCE, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Des subventions pour un montant de **29 010 €** ont été attribuées par délibération du Conseil Municipal en date du 07 mars (20 000 €) et du 11 avril 2011 (9 010 €) à l'association et ont fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°2 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1: La Ville attribue à l'association une subvention pour un montant de **4 000 €**.

Cette subvention est affectée dans le cadre de l'organisation du 24ème tournoi international de badminton 2011.

ARTICLE 2: Cette subvention sera versée à l'association à la fin du mois d'octobre 2011.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Ville,